



Arrêté temporaire n°24-AT-0364  
Portant réglementation du stationnement

PASSAGE GARIBALDI

**Objet : Musilac**

Interdiction de  
stationnement

Du 6 juillet 2024 au 14  
juillet 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de la SARL Musilac, 60 place du Champ de foire - 38640 CLAIX, représentée par Monsieur Alain Grimaud,

Considérant que l'organisation du festival Musilac rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 06/07/2024 au 14/07/2024 PASSAGE GARIBALDI,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Du 06/07/2024 et jusqu'au 14/07/2024, la cour de l'école élémentaire de Choudy sera utilisée comme lieu de stationnement par Musilac, PASSAGE GARIBALDI :

- Du samedi 06 juillet 2024 dès 06h00 au dimanche 07 juillet 2024 à 08h00.
- Du mercredi 10 juillet 2024 dès 06h00 au dimanche 14 juillet 2024 à 08h00.

En dehors de cette période le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée au **Directeur de Cabinet**.

**ARTICLE 4 :**

Destinataires :

- SARL MUSILAC
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget

Arrêté N° 24-AT-0364  
1/2

Police municipale  
4 rue Jean Monard  
73100 AIX-LES-BAINS  
Tél : 04.79.35.38.36  
Mail :  
police@aixlesbains.fr

- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 11 juin 2024



**Pour le maire  
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains  
Jean-Marc VIAL**

Arrêté N° 24-AT-0364  
2/2